

**AVIS DES SOCIETES****ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****GROUPE BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS**

Siège social : 5 bis, Mohamed Badra, Tunis

Le groupe Banque de Tunisie et des Emirats- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 juin 2011** accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes, M. Chiheb Ghanmi et M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI.

**Bilan consolidé**  
**Arrêté au 31/12/2010**  
**(Unité : en milliers de dinars)**

	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	1	3 350	3 074
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	56 094	123 463
CREANCES SUR LA CLIENTELE	3	451 690	348 007
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	59 012	39 400
PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	23 174	19 900
VALEURS IMMOBILISEES	6	15 821	16 541
AUTRES ACTIFS	7	25 393	33 516
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>634 534</b>	<b>583 901</b>
CAPITAL	8	90 000	90 000
RESERVES	9	60 426	53 913
ACTIONS PROPRES		-840	-840
RESULTATS REPORTES	10	4 436	2 539
RESULTAT DE L'EXERCICE	11	<b>6 824</b>	<b>6 128</b>
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		160 845	151 740
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	12	48 610	34 610
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>209 455</b>	<b>186 350</b>
BANQUE CENTRALE CCP ET TGT		-	-
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	13	88 141	88 324
DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	14	165 328	199 671
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	15	160 557	75 927
AUTRES PASSIFS	16	11 053	33 629
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>425 079</b>	<b>397 551</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>634 534</b>	<b>583 901</b>

**Etat des engagements hors Bilan consolidé****Arrêté au 31 Décembre 2010****(unité: en milliers de dinars)**

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>		
Cautions, avals et autres garanties données	72 184	42 779
Crédits documentaires	37 034	13 698
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>109 218</b>	<b>56 477</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Engagements de financement donnés	41 416	34 675
Engagements sur titres	99	1 520
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>41 515</b>	<b>36 195</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Engagements de financement reçus	14 305	26 346
Garanties reçues	383 619	257 516
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUES</b>	<b>397 924</b>	<b>283 862</b>

**Etat de résultat consolidé**  
**Exercice clos le 31/12/2010**  
**(Unité : en dinars)**

	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES</b>		<b>41 991</b>	<b>35 854</b>
INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	17	31 408	25 040
COMMISSIONS (en produits)	18	4 660	5 828
GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIERES	19	5 250	4 632
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	673	354
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES</b>		<b>-16 737</b>	<b>-15 317</b>
INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	21	-14 852	-13 969
COMMISSIONS ENCOURUES	22	-1 397	-1 348
PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERC ET OPE. FINANCIERES	23	-488	
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>25 254</b>	<b>20 537</b>
DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF		-1 351	-3 718
DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST		603	2 524
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	24	1 233	1 808
FRAIS DE PERSONNEL	25	-7 734	-6 236
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	26	-4 009	-2 740
DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	27	-2 576	-2 163
<b>TOTAL RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>11 421</b>	<b>10 012</b>
SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ELEMENTS ORDINAIRES		72	-7
IMPOT SUR LES BENEFICES	28	-2 810	-2 670
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>8 683</b>	<b>7 335</b>
SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES		0	0
PERTES EXTRAORDINAIRES		0	0
<b>SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE</b>		<b>236</b>	<b>-8</b>
AMORTISSEMENT DU GOODWILL	29	0	0
PART DES MINORITAIRES		-2 095	-1 199
<b>RESULTAT NET</b>		<b>6 824</b>	<b>6 128</b>

**Etat de flux de trésorerie consolidé**  
**Exercice clos le 31/12/2010**  
**(Unité : en milliers de dinars)**

<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Produits d'exploitation bancaires encaissés	44 197	37 846
Charges d'exploitation bancaires décaissées	-20 149	-17 647
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires	0	0
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	-97 015	-19 013
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	-36 883	53 063
Sommes versées aux Personnel et C. Divers	-11 523	-8 976
Autres flux d exploitation	-1 964	3 176
Impôts sur les sociétés	-2 844	-3 095
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>-126 199</b>	<b>45 354</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	1 996	1 168
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-32 700	-41 655
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-1 522	-4 619
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>-32 226</b>	<b>-45 106</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Emission d'actions	67 584	75 711
Augmentation/diminution ressources spéciales	-17 830	-15 307
Remboursement d'emprunts sur le marché public	-15 407	-3 205
Placements	6 894	2 299
Dividendes versés / Encaissés	-4 532	-4 663
<b>Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement</b>	<b>36 709</b>	<b>54 835</b>
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités	0	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	-121 716	55 083
Liquidités et équivalents en début de période	86 354	31 271
<b>Liquidités et équivalents en fin de période</b>	<b>-35 362</b>	<b>86 354</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010**

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

### **2. DATE DE CLOTURE**

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2010.

### **3. BASES DE MESURE**

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

### **4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION**

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

- **L'intégration globale**

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Emirats	financier	100%	Mère	intégration globale	100%
Compagnie de Tunisie et des Emirats d'Investissement	financier	100%	Filiale	intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	financier	99,73%	Filiale	intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	financier	100%	Filiale	intégration globale	99,93%
L'Intermédiaire International	financier	39,47%	Associée	mise en équivalence	39,47%
Société Nouvelle des Villages de Vacances	touristique	87,43%	Filiale	intégration globale	87,43%
Société Djerba Aghir	touristique	43,67%	Associée	mise en équivalence	43,67%
Tuniso Emiratie Sicav (TES) *	financier	25,26%	Filiale	intégration globale	18,07%

\*Données retraitées pour les besoins de comparabilité

## 5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

### 5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe 0) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe 2), les « actifs préoccupants » (classe 3) ou parmi les « actifs compromis » (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif

sous le poste «agios réservés». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

### **5.2-Comptabilisation des opérations de leasing**

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts. La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contre partie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

### **5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents**

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

#### **• Portefeuille Titres commercial**

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

#### **• Les titres de participation**

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

- **Les titres mis en équivalence**

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

#### **5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes**

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

#### **5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements**

##### **5.5.1-Provision pour risque sur prêts**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

Dans le cadre du renforcement de la couverture des créances classées par des provisions, la Banque de Tunisie et des Emirats a mis en place en 2005 une nouvelle méthode d'estimation des garanties visant à atteindre à l'horizon 2009 une couverture des créances classées par des provisions à hauteur de 70%.

A ce titre, la banque a appliqué une décote de 80% sur les garanties obtenues sur les projets des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services et de 72% sur les garanties obtenues sur les projets du secteur touristique.

Par ailleurs, la banque a appliqué aux créances cédées par la BTE à la société Rapid Recouvrement une décote de respectivement 20%, 25% et 30% sur les garanties obtenues sur les projets des secteurs du tourisme pour lesquels le recouvrement par rapport à la créance initiale s'est situé dans des fourchettes comprises respectivement entre 30% et 100%, entre 20% et 30%, et entre 0% et 20% contre des décotes de 10%, 15% et 20% appliquées en 2008

### **5.5.2-Provision sur participations**

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la CTEI.

### **5.6-Opérations en devises**

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

### **5.7-Immobilisations et autres actifs non courants**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5 %
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- Agencements aménagements et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

## **6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION**

### **6.1- Traitement des écarts de première consolidation**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

### **6.2- Soldes et opérations réciproques**

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

### **6.3- Traitement de l'impôt**

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## **7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS**

### **7.1- Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

### **7.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la CTEI,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

**8. NOTES EXPLICATIVES***(Les chiffres sont exprimés en Dinars)***NOTE 1: CAISSE AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT**

Ce poste présente au 31/12/2010 un solde de 3 350 KDT contre 3074 KDT au 31/12/2009 et se détaillant ainsi :

<b>Société</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
BTE	2 696	3 074
SICAV	654	-
<b>Total</b>	<b>3 350</b>	<b>3 074</b>

**NOTE 2: CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS**

Ce poste présente au 31/12/2010 un solde de 56 094 KDT contre 123 463 KDT au 31/12/2009 et se détaillant ainsi :

<b>Société</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
BTE	55 649	84 742
CTEI	23	43
RR	82	71
SICARBTE	302	3 086
SICAV	37	204
SNVV	1	- 32
IG	-	35 349
<b>Total</b>	<b>56 094</b>	<b>123 463</b>

**NOTE 3: CREANCES SUR LA CLIENTELE**

Au 31/12/2010, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 451 690 KDT contre un solde net de 348 007 KDT au 31/12/2009 :

<b>Société</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
BTE	431 109	372 593
RR	20 149	1 826
SNVV	147	347
SICARBTE	285	-
IG		- 26 759
<b>Total</b>	<b>451 690</b>	<b>348 007</b>

**NOTE 4: POTEFEUILLE TITRES COMMERCIALES**

Le portefeuille titres commercial présente un solde net de 59 012 KDT à la date du 31 décembre 2010 et se présente comme suit :

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	4084	-
CTEI	836	2 365
RR	51	29
SICARBTE	-	- 12
SICAV	54 041	36 505
IG	-	513
<b>Total</b>	<b>59 012</b>	<b>39 400</b>

**NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT**

L'évolution de ce poste se présente comme suit

Société	31/12/2010	31/12/2009
AGHIR	592	
BTE	8 985	13 674
CTEI	4 689	1 726
INI	216	
RR	0	700
SICARBTE	8 692	5 213
SICAV	0	-44
IG		- 1 370
<b>Total</b>	<b>23 174</b>	<b>19 900</b>

**NOTE 6: VALEURS IMMOBILISEES**

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2010 un solde net de 15 821 KDT se détaillant comme suit :

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	11217	11 532
CTEI	284	305
RR	288	32
SICARBTE	-	-
SICAV	37	13
SNVV	3 995	12 713
IG	-	- 8 054
<b>Total</b>	<b>15 821</b>	<b>16 541</b>

**NOTE7: AUTRES ACTIFS**

Ce poste présente au 31/12/2010 un solde de 23 074 KDT contre 33 516 KDT au 31/12/2009 et se détaillant ainsi :

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	14 863	31 081
CTEI	87	84
RR	5 020	- 1 778
SICARBTE	270	523
SICAV	0	5 909
SNVV	5 153	- 850
IG	-	- 1 453
<b>Total</b>	<b>25 393</b>	<b>33 516</b>

**NOTE 8: CAPITAL**

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	90 000	90 000
<b>Total</b>	<b>90 000</b>	<b>90 000</b>

**NOTE 9: RESERVES**

Société	31/12/2010	31/12/2009
AGHIR	-1 687	- 2 021
BTE	42 657	41 734
CTEI	1 286	- 794
INI	-195	- 187
RR	28 063	1 388
SICARBTE	153	139
SICAV	-2783	- 2 069
SNVV	-7 068	- 11 439
IG	0	27 162
<b>Total</b>	<b>60 426</b>	<b>53 913</b>

**NOTE 10: RESULTATS REPORTEES**

Société	2010	2009
BTE	4 436	2 539
<b>Total</b>	<b>4 436</b>	<b>2 539</b>

**NOTE 11: RESULTAT DE L'EXERCICE**

Société	31/12/2010	31/12/2009
AGHIR	257	-
BTE	6817	7 005
CTEI	-189	779
INI	-21	-9
RR	-636	2 120
SICARBTE	77	-96
SICAV	460	296
SNVV	59	274
IG		-4 241
<b>Total</b>	<b>6824</b>	<b>6 128</b>

**NOTE 12: CAPITAUX PROPRES-INTERETS DES MINORITAIRES**

Société	31/12/2010	31/12/2009
RR	71	8
SICARBTE	0	-
SICAV	48 476	33 871
SNVV	63	731
<b>Total</b>	<b>48 610</b>	<b>34 610</b>

**NOTE 13: DEPÔTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS**

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	88 141	88 324
<b>Total</b>	<b>88 141</b>	<b>88 324</b>

**NOTE 14: DEPÔTS ET AVOIRS DE LA CLENTELE**

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	165	209 344
SNVV	162	
IG		- 9 673
<b>Total</b>	<b>165 328</b>	<b>199 671</b>

**NOTE 15 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	154 548	74 128
RR	153	- 222
SICARBTE	4251	8 459
SNVV	1605	2 952
IG	0	- 9 390
<b>Total</b>	<b>160 557</b>	<b>75 927</b>

**NOTE 16 : AUTRES PASSIFS**

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	-10 397	12 538
CTEI	4 806	4 515
RR	1 953	-449
SICARBTE	-8 152	- 5 665
SICAV	13 490	10 733
SNVV	9 354	6 384
IG	0	5 386
<b>Total</b>	<b>11 053</b>	<b>33 629</b>

**NOTE 17: INTERETS ET REVENUS ASSIMILES**

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	30 128	27 394
CTEI	2	6
RR	4	29
SICARBTE	71	406
SICAV	0	80
SNVV	1 203	1 225
IG	0	- 4 100
<b>Total</b>	<b>31 408</b>	<b>25 040</b>

**NOTE 18: COMMISSIONS (EN PRODUITS)**

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	4 190	2 387
RR	420	3 269
SICARBTE	48	179
CTEI	2	2
IG	0	- 9
<b>Total</b>	<b>4 660</b>	<b>5 828</b>

**NOTE 19: GAINS SUR PORTEFEUILLES TITRES COMMERCIALES ET OPERATION D'INVESTISSEMENT**

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	1446	2 384
CTEI	431	647
RR	271	132
SICARBTE	0	8
SICAV	3102	1 461
<b>Total</b>	<b>5250</b>	<b>4 632</b>

**NOTE 20: REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	577	417
CTEI	32	29
RR	0	- 96
SICARBTE	64	4
<b>Total</b>	<b>673</b>	<b>354</b>

**NOTE 21: INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILES**

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	14393	14 005
CTEI	-	1
RR	17	97
SICARBTE	99	462
SNVV	343	467
IG		- 1 063
<b>Total</b>	<b>14 852</b>	<b>13 969</b>

**NOTE 22: COMMISSIONS ENCOURUS**

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	1385	1 540
CTEI	12	7
RR	-	5
IG		- 204
<b>Total</b>	<b>1 397</b>	<b>1 348</b>

**NOTE 23: PERTES SUR PORTEFEUILLES TITRES COMMERCIALES ET OPERATIONS D'INVESTISSEMENT**

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	-	-
CTEI	-	337
SICAV	488	
<b>Total</b>	<b>488</b>	<b>337</b>

**NOTE 24: AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	121	1 127
CTEI	27	21
RR	1122	99
SICAV	1	-
SICAR BTE	-38	
		561
<b>Total</b>	<b>1 233</b>	<b>1808</b>

**NOTE 25 : FRAIS DE PERSONNEL**

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	7 100	5 687
CTEI	66	102
RR	554	416
SICARBTE	4	1
SICAV	10	30
<b>Total</b>	<b>7 734</b>	<b>6 236</b>

**NOTE 26 : CHARGES GENERLES D'EXPLOITATION**

Société	31/12/2010	31/12/2009
BTE	3407	2 354
CTEI	320	149
RR	148	124
SICARBTE	87	34
SICAV	17	60
SNVV	30	74
IG	-	- 55
<b>Total</b>	<b>4009</b>	<b>2 740</b>

**NOTE 27: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

<b>Société</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
BTE	956	1 692
CTEI	519	577
RR	332	36
SNVV	761	364
SICAV	8	
IG	0	-506
<b>Total</b>	<b>2 576</b>	<b>2 163</b>

**NOTE 28: IMPÔTS SUR LES SOCIETES**

<b>Société</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
BTE	2072	2 001
CTEI	1	1
RR	651	629
SICARBTE	84	38
SNVV	2	1
<b>Total</b>	<b>2810</b>	<b>2 670</b>

**NOTE 29: GOODWILL**

Le Goodwill relatif à l'acquisition des filiales SNVV et JERBA AGHIR est totalement amorti.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
CONSOLIDES DU GROUPE DE LA BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010**

**1- Opinion des commissaires aux comptes**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats arrêtés au 31 Décembre 2010.

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 Décembre 2010.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la Banque Centrale de Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des états financiers des établissements de crédits, tels que prévus par la note aux Banques de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers consolidés du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière consolidée du groupe au 31 Décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

Jusqu'à la date de l'émission de notre rapport nous n'avons pas reçu les rapports des commissaires aux comptes des sociétés Intermédiaire International et Djerba Aghir pour laquelle nous nous sommes basés sur les états financiers de l'exercice 2009.

Compte tenu des évènements survenus en Tunisie, postérieurement à la date de clôture des états financiers, nous estimons que ces évènements pourraient avoir une incidence éventuelle sur la situation du groupe et sur la qualité de ses actifs. A la date d'émission du présent rapport, l'impact sur les états financiers du groupe ne peut être déterminé.

La BTE a viré aux comptes de provisions, les réserves pour risques bancaires généraux inscrites parmi les capitaux propres à hauteur de 1.933 mDT, et ceci en application de la décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires lors de sa réunion du 25 juin 2010 et ce pour couvrir les éventuels risques.

## **2- Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe relatif à l'exercice, pouvant contredire les états financiers consolidés du groupe de la banque de Tunisie et des Emirats arrêtés au 31 Décembre 2010.

Tunis, le 10 Juin 2011

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**  
Associé

**La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C**  
**Chiheb GHANMI**  
Associé